

**RAPPORT ANNUEL**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

**EXERCICE 2010**

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU**

#### 1 – PRESENTATION DE LA REGIE MUNICIPALE D'EAU D'ANNONAY

- A – Ses missions et ses statuts
- B – Périmètre et population desservie
- C – Fonctionnement et organisation

#### 2 - LES INDICATEURS FINANCIERS – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

- A – Modalités de tarification
- B – Prix de l'eau

#### 3 - LES INDICATEURS TECHNIQUES

#### 4 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

## ANNEXES

**Annexe 1** : Statuts de la Régie Municipale d'Eau d'Annonay

**Annexe 2** : Règlement du service d'eau potable

**Annexe 3** : Rapport du prestataire de service

**Annexe 4** : Rapport annuel des Services Sanitaires - Qualité des eaux destinées à la consommation humaine – Exercice 2010

**Annexe 5** : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

**Annexe 6** : Tableau récapitulatif des indicateurs de performance des services d'eau

## **PREAMBULE**

Conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent document constitue le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de l'Eau Potable **au titre de l'exercice 2010**.

Le contrat d'affermage avec les Sté SAUR ayant pris fin au 31 décembre 2009, il s'agit du 1<sup>er</sup> rapport de la Régie Municipale d'Eau d'Annonay.

PROJET

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

## SERVICE PUBLIC DE L'EAU

### 1 - PRESENTATION DE LA REGIE MUNICIPALE D'EAU D'ANNONAY

La ville d'Annonay avait conclu le 1<sup>er</sup> janvier 1994, un contrat d'affermage avec la Sté SAUR pour la gestion du service d'alimentation en eau potable. Ce contrat, conclu pour une durée de 15 ans et prorogé d'un an pour intérêt général, a pris fin le 31 décembre 2009.

Dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur, le conseil municipal de la ville d'Annonay, par délibération du 27 avril 2009, a approuvé le principe de l'exploitation du service d'alimentation en eau potable en régie.

La création d'une régie dotée de l'autonomie financière, sous le vocable « Régie municipale d'eau d'Annonay » a été votée par délibération du 22 février 2010 pour une entrée en activité effective le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, la Régie Municipale d'Eau d'Annonay exploite le service public de production et de distribution d'eau potable.

#### **A – Missions et statuts :**

La Régie Municipale des Services de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville d'Annonay est un établissement public local à caractère industriel et commercial qui a pour mission l'alimentation en eau de la Ville d'Annonay.

Ses statuts, adoptés par délibération du 22 février 2010, fixent les règles générales d'organisation administrative et financière.

Dans le cadre des règles en vigueur, la Régie Municipale d'Eau d'Annonay a ainsi pour compétences :

- la gestion de la prise d'eau et l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion du niveau d'eau du plan d'eau du Ternay,
- la protection de la ressource, la production, le transport et la distribution de l'eau potable,
- la réalisation des travaux et des contrôles rendus nécessaires par ses interventions dans le domaine de l'eau potable,
- toutes les études relatives à la gestion de l'eau potable,
- toutes les tâches liées à la gestion des abonnés du service d'eau potable, le cas échéant, le recouvrement des redevances et participations pour le compte de tiers dans le cadre de convention spécifique.

#### **B – Périmètre et population desservie :**

La compétence de la régie s'exerce sur tout le territoire de la commune d'Annonay et tous les ouvrages nécessaires au fonctionnement du service :

- prise d'eau sur le plan d'eau du Ternay
- les canalisations d'amenée à l'usine de production

- l'usine de production à filtres située au Ternay
- les stations de surpression et de reprise
- les réservoirs
- le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable

Le service dessert environ 18 000 habitants, soit plus de 5 000 abonnés.

Une convention de vente d'eau a également été signée avec la commune de Villevoacance le 2 janvier 2002.

### **C – Fonctionnement et organisation :**

Conformément à l'article R 2221-3, la régie dotée de la seule autonomie financière est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation, son président ainsi qu'un directeur.

Les attributions de chacun sont décrites dans les statuts ci-joints.

#### 1- conseil d'exploitation :

Le conseil d'exploitation est composé de 9 membres :

- le Maire membre de droit
- 6 membres issus du Conseil Municipal;
- 2 membres choisies parmi des représentants d'association de défense des consommateurs ou représentants d'usagers : un représentant de l'association UFC QUE CHOISIR et un représentant de l'association USAGERS DE L'EAU DE LA REGION D'ANNONAY.

Le conseil d'exploitation s'est réuni :

<b>DATE</b>	<b>POINTS ABORDES</b>
22/03/2010	- présentation de la régie municipale d'eau
	- budget primitif 2010
	- vote de tarifs complémentaires eau potable
12/05/2010	- règlement de service
	- modalités d'organisation de la 1ère facture d'acompte en juin
	- plaquette d'information accompagnant la facture
03/11/2010	- tarifs eau potable 2011
	- budget supplémentaire 2010
	- point sur la 1ère facturation et mise en place d'une relève de fin d'
	- analyse économique du schéma directeur d'eau potable

#### 2 – règlement de service :

Conformément à l'article L2224-12 du Code des Collectivités Territoriales, le règlement du service public d'eau potable a été voté par délibération du 20 mai 2010 ( règlement joint en annexe).

#### 3 – contrat de prestation de service :

Le service est exploité en régie avec un contrat de prestation de service signé pour 5 années avec la Sté SAUR pour l'exploitation des ouvrages d'eau potable de la ville d'Annonay comprenant :

- le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des ouvrages de prélèvements, de production, de stockage, de reprise et de distribution de l'eau potable
- la prise en charge de la gestion clientèle du service d'eau potable.

Le périmètre de l'exploitation confié au prestataire correspond aux installations suivantes :

- ouvrages de prélèvement : prise d'eau du barrage du Ternay,
- ouvrage de production : usine des Filtres du Ternay (traitement physico chimique et désinfection),
- station de surpression et de reprise (3) :
  - o Hermitage-Montmiandon,
  - o Varagnes,
  - o Les Pilles-Croix de mission
- réservoirs (10) :
  - o Ternay (1 cuve),
  - o Varagnes (2 cuves),
  - o Hermitage (2 cuves),
  - o Hauts Quartier (1 cuve),
  - o Champs de mars (1 cuve),
  - o Croix de mission (1 cuve),
  - o Montmiandon 1 (2 cuves),
  - o Montmiandon 2 (1 cuve),
  - o Toissieux (1 cuve),
  - o Les Pilles (2 cuves).

Le périmètre de l'exploitation comprend le réseau d'adduction d'eau potable et le réseau de distribution dans les limites du territoire de la Collectivité, soit 143 km de réseau à la date de prise d'effet du contrat.

Le périmètre du service comprend également sur le site de Varagnes, une aire et un local de stockage de matériel.

#### 4 – organisation de la facturation :

L'émission des factures a été confiée à la Sté SAUR dans le cadre du marché de prestation de service. Cette dernière émet des fichiers ROLMRE transmis ensuite à la Trésorerie d'Annonay pour la prise en charge des règlements.

L'émission de la 1<sup>ère</sup> facture a eu lieu en juin 2010 pour la facturation d'un acompte de 50% des volumes consommés sur une année.

Lors de l'émission de cette première facture, le choix a été fait de noter le N° téléphone de la régie municipale d'eau comme porte d'entrée du service et interlocuteur principal de l'abonné pour la partie administrative.

Cette décision a nécessité la mise en place d'une organisation non prévue initialement pour apporter une réponse à l'abonné dans les meilleurs délais.

Environ 250 demandes ont été directement liées au lancement de la 1<sup>ère</sup> facturation.

## 2 – INDICATEURS FINANCIERS – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Lors de l'étude de Schéma Directeur d'Eau potable, un travail d'évaluation du patrimoine a été conduit.

**Le patrimoine d'alimentation en eau potable de la Ville d'Annonay représente environ 38 millions d'euros, hors vétusté. En d'autre terme, il en coûterait ce montant s'il fallait le reconstruire à l'identique avec les coûts pratiqués actuellement.**

Au regard de données d'autres collectivités, la répartition entre le réseau et le reste des équipements peut être estimée à 2/3 pour le réseau enterré et 1/3 pour les ouvrages de production, de stockage, équipements et annexes.

**Ce chiffre montre l'importance de maintenir ce patrimoine en état de fonctionnement pour les générations futures.**

### **A – Modalités de tarification – Composante du prix de l'eau :**

Il s'agit d'une tarification binôme qui s'articule autour de 2 parties :

- Une **partie fixe**, appelée abonnement, qui couvre la part des frais indépendants de toute consommation, comme la maintenance des stations, l'entretien des réseaux, le remplacement des compteurs et le coût de fonctionnement du service. Le tarif voté correspond à un abonnement semestriel perçu à terme à échoir.
- Une **partie variable** proportionnelle au volume d'eau potable consommé en deçà de 20 m<sup>3</sup> annuels  
*Cette partie est facturée à terme échu.*
- Une **partie variable** proportionnelle au volume d'eau potable consommé au-delà de 20 m<sup>3</sup> annuels  
*Cette partie est facturée à terme échu.*

Pour l'ensemble des abonnés hors gros consommateurs d'eau potable (consommation supérieure à 6 000 m<sup>3</sup> par an), la facturation a une échéance semestrielle. Les parts fixes sont facturées d'avance.

La facturation d'une année N s'effectue de la façon suivante :

#### **- Emission d'une facture en juin de l'année N -1 incluant :**

- La partie fixe correspondant au 2<sup>ème</sup> semestre de l'année N
- Un acompte de 50% des parts proportionnelles de l'année précédente

#### **- Emission d'une facture en décembre de l'année N incluant :**

- La partie fixe correspondant au 1<sup>er</sup> semestre de l'année N+1
- Solde des parts proportionnelles basé sur la consommation constatée après relève de compteur et déduction de l'acompte de juin.

Pour les abonnés gros consommateurs d'eau potable, la facturation intervient à échéance mensuelle. Les parts fixes sont facturées d'avance. La facturation des parts proportionnelles est effectué sur la base d'un acompte chaque mois de 1/12 des parts proportionnelles de l'année précédente et facturation de solde, après relève de compteur, en décembre.

## B – Le prix de l'eau :

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Tarif applicable au 1er janvier 2010 (délibération du 21 décembre 2009)
<b>PART FIXE</b>	
Abonnement semestriel	15 €
<b>PART PROPORTIONNELLE</b>	
de 0 à 20 m <sup>3</sup>	0,001 €
supérieur à 20 m <sup>3</sup>	1,19 €
<b>TAXES ET REDEVANCES</b> <i>(hors redevance de pollution domestique définie ar l'Agence de l'Eau)</i>	
T.V.A.	5,50%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,025 €

La redevance pour prélèvement sur la ressource est versée annuellement à l'Agence de l'Eau par la collectivité et calculée à partir des volumes d'eau prélevés auquel est appliqué un tarif fixé sur la base de 5 zones de tarifications.

Elle est ensuite répercutée à l'abonné sur la facture d'eau potable.

Pour l'année 2010, le montant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau appliqué sur la facture d'eau était fixé à 0.025 €/m<sup>3</sup>.

Jusqu'en 2009, la ville d'Annonay était classée en zone 1 – Ressources en eau superficielle non déficitaire avec une facturation de 26.40€/m<sup>3</sup> d'eau prélevés.

A compter de 2010, la ville est classée en zone 4 - Ressources en eau superficielle situées en zone en zone de répartition des eaux avec une facturation de 46.10 € /m<sup>3</sup> d'eau prélevés.

Compte tenu du changement de zone de classement de la ville d'Annonay, le montant de la redevance appliqué sur la facture d'eau sera revalorisé.



Facture d'eau type et prix TTC du service au m3 pour 120 m3 ( indicateur D102.0)

	1er janvier 2009	1er janvier 2010	1er janvier 2011
<b>PART FIXE</b>			
Abonnement (1)	32,46	30,00	30,46
<b>PART PROPORTIONNELLE</b>			
de 0 à 20 m3	21,21	0,02	0,02
de 21 m3 à 120 m3	106,07	119,00	121,00
<b>Total hors taxes et redevances(3)</b>	<b>159,74</b>	<b>149,02</b>	<b>151,48</b>
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>			
redevance prélèvement	4,08	3,00	7,20
TVA	9,01	8,36	8,73
<b>TOTAL TTC</b>	<b>172,83</b>	<b>160,38</b>	<b>167,41</b>
Prix au m3	1,440	1,337	1,395

Calcul du rapport entre part fixe et le total hors taxes et redevances de la facture d'eau :

% part fixe	1er janvier 2010	1er janvier 2011
1/3	20,13%	20,11%

**B – Les autres indicateurs financiers :**

**Recette d'exploitation :**

RECETTES DE LA COLLECTIVITE	ANNEE 2010
VENTE D'EAU	1 392 412,25 €
AUTRES PRESTATION AUPRES DES ABONNES	4 353,20 €
AUTRES RECETTES ( amort. des subventions)	57 500,00 €
SOUS TOTAL	1 454 265,45 €
REDEVANCE POLLUTION PERCUE POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE L'EAU	<b>168 968,42 €</b>
TOTAL	1 623 233,87 €

Le montant de la surtaxe communale mentionné dans le tableau ci-dessus correspond aux volumes consommés sur 12 mois. Il n'est pas tenu compte des volumes estimés et facturés par la Sté SAUR pour la période allant de la date de relevé du compteur au 31.12.2009.

### Gestion de la dette

<b>Annuité payée sur l'exercice 2010</b>	
Capital	87 920,50 €
Intérêts	5 495,20 €
<b>Total</b>	<b>93 415,70 €</b>
<b>Encours de la dette</b>	
Au 31/12/2010	616 124,51 €

PROJET

### 3 – LES INDICATEURS TECHNIQUES

#### 3.1 Synthèse des chiffres clés

	2009	2010	Variation N/N-1
<b>Données techniques</b>			
Nombre de stations de production	1	1	0 %
Nombre de stations de surpression-reprise	4	4	0 %
Nombre d'ouvrages de traitement sur réseau	0	0	-
Nombre d'ouvrages de stockage	15	15	0 %
Volume de stockage (en m3)	16 180	16 180	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	143 872	143 897	0 %
<b>Données clientèles</b>			
Nombre de contrats - abonnés	5 098	5 203	2 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	1 137 693	995 099	-12 %
<b>Indicateurs quantitatifs</b>			
Volumes produits (en m3)	1 593 307	1 355 185	-15 %
Volumes exportés (en m3)	59 030	53 787	-9 %
Volumes importés (en m3)	0	0	-
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	1 534 277	1 301 398	-14 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	84%	81,9%	-2.5 %
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	4.59	4.27	-6.97 %
<b>Indicateurs quantitatifs (eau brute)</b>			
	<b>Total</b>		
Nombre total d'échantillons validés en eau brute	18		
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	7		
Dont analyses physico-chimiques	6		
Dont analyses bactériologiques	7		
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	11		
Dont analyses physico-chimiques	11		
Dont analyses bactériologiques	0		
Nombre d'échantillons auto-contrôle sanitaire	0		
Dont analyses physico-chimiques	0		
Dont analyses bactériologiques	0		
<b>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)</b>			
	<b>Total</b>	<b>Conforme</b>	<b>% conformité</b>
Nombre total d'échantillons validés	61	61	100,0 %
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	44	44	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	44	44	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	44	44	100,0 %
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	17	17	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	14	14	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	3	3	100,0 %
Nombre d'échantillons auto-contrôle sanitaire	-	-	-
Dont analyses physico-chimiques	-	-	-
Dont analyses bactériologiques	-	-	-

### 3.2 La production

✓ *Localisation et nature des ressources utilisées.*

La ressource utilisée pour la production d'eau potable durant l'année 2010 provient de l'eau superficielle du barrage du Ternay d'une capacité à retenue haute de 2.0 hm<sup>3</sup> et à retenue basse de 1.8 hm<sup>3</sup>.

Des aménagements sur la retenue d'eau du Ternay sont intervenus en 2010 :

- Amélioration de la prise d'eau par le remplacement du bras articulé.
- Mise en place de mesures de niveau sur l'entrée du ruisseau du Ternay dans la retenue et rapatriement des informations sur le système de télésurveillance de l'usine de production

✓ *Volumes produits*

Les volumes mensuels produits sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

	2007	2008	2009	2010
Janvier	130 892	147 225	135 815	109 045
Février	124 225	148 784	137 434	105 112
Mars	118 049	139 600	118 480	106 125
Avril	138 158	148 454	138 013	95 085
Mai	142 598	142 658	124 104	109 860
Juin	141 372	134 269	154 083	115 708
Juillet	157 300	151 729	144 241	143 943
Août	113 309	117 486	133 218	118 816
Septembre	145 005	137 510	141 552	117 640
Octobre	145 743	116 730	124 085	115 073
Novembre	130 715	121 720	116 638	103 157
Décembre	135 680	121 170	125 644	115 621
Total	1 623 046	1 627 335	1 593 307	1 355 185
Evolution N / N+1			- 2.09 %	- 14,95%

On note une forte diminution des volumes produits entre 2009 et 2010 (- 14,95%), concentrée notamment sur les premiers mois de l'année. C'est une tendance forte que l'on retrouve dans la plupart des collectivités en France.

La baisse des volumes d'eau produits peut s'expliquer de plusieurs façons :

- une sensibilisation environnementale accrue et une attention particulière des usagers vis-à-vis de leur consommation
- de la maîtrise des pertes d'eau sur les conduites par la biais de campagnes annuelles de recherches de fuites,
- d'une meilleure gestion des volumes utilisés par les usagers domestiques et les industriels.

Il n'est cependant pas exclu que les changements intervenus au cours de l'année 2010, puissent également être des facteurs explicatifs de cette forte diminution :

- soldes des consommations 2009 pour la prestation SAUR
- modification des dates de relève des compteurs
- remplacement du compteur d'entrée de l'usine de production

Il faudra évaluer sur l'année 2011 si cette tendance se poursuit aussi fortement dans un contexte climatique de début d'année sec.

✓ *Volumes vendus en gros*

Il s'agit des volumes exportés vers d'autres collectivités à savoir essentiellement Villevocance

Les volumes mensuels exprimés en m<sup>3</sup> sont les suivants :

	2007	2008	2009	2010
Janvier	5 833	6 488	4 383	4 481
Février	4 755	4 818	4 229	4 533
Mars	3 965	4 475	3 709	4 113
Avril	4 753	5 670	5 055	4 853
Mai	5 553	5 801	4 053	3 892
Juin	5 517	4 851	5 735	5 038
Juillet	5 986	6 823	6 314	5 592
Août	5 678	5 901	5 616	4 768
Septembre	6 361	5 751	6 089	5 115
Octobre	5 570	4 117	4 546	3 850
Novembre	5 010	4 380	4 988	4 207
Décembre	5 765	3 829	4 313	3 345
Total	64 746	62 904	59 030	53 787
Evolution N / N-1			- 6,16 %	- 8,88%

La baisse observée se poursuit et confirme la tendance des baisses de consommation observée sur d'autres communes.

### 3.2 La distribution

✓ *Le réseau*

La longueur totale du réseau de distribution est de 143 897 m comportant encore quelques conduites en fibrociment dont la poursuite du remplacement a été marquée, en 2010, par les travaux Avenue Stalingrad. La poursuite de ce programme est prévue en 2011 par le remplacement d'une conduite en amiante ciment rue de la Fontaine (quartier de Vissenty).

**Le patrimoine réseau de la collectivité n'a pas augmenté significativement cette année.** Un programme de travaux de renouvellement des conduites pour pérenniser le patrimoine devra être validé notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable.

Le nombre de branchements existants en service, correspondant au nombre d'abonnés du service au 31 décembre 2010 est de 5098 soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année 2008.

A l'occasion de travaux de renouvellement des conduites engagés sur la commune, la réduction des branchements en plomb se poursuit. Il reste à ce jour 85 branchements en plomb sur le réseau.

✓ *Les réservoirs et station de surpression*

Le réseau comporte 14 réservoirs en service et 3 stations de surpression.

Les réservoirs ont fait l'objet d'une vidange annuelle et d'un nettoyage conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les stations ont fait l'objet d'entretien ainsi que de contrôles réglementaires des installations électriques.

✓ *La consommation*

Le volume consommé en 2010 est de 995 099. Il passe ainsi sous la barre du million de mètre cube consommé. Il faut noter que comme les volumes produits le changement d'organisation opéré en 2010 (solde de la DSP et modification des dates de relève) peut être un facteur explicatif de cette forte baisse dont il conviendra de vérifier l'évolution sur l'année 2011 et suivantes.

Le rendement net (volume consommé / volume mis en distribution – besoin réseau) est toujours supérieur à 80 % (seuil considéré comme très bon pour un réseau urbain) : 81,8 %.

**Les données fournies ci-dessus correspondent à une date moyenne de fin de campagne de relève au 5 novembre 2010 suite à la demande de changement de la période de relève par la Régie auprès de son prestataire.**

### 3.3 La qualité de l'eau distribuée

✓ *Eau brute et station de traitement*

L'eau brute du barrage du Ternay peut présenter des signes d'eutrophisation aggravés par l'apparition en période estivale de cyanobactéries potentiellement toxiques.

Le suivi analytique de développement algal dans l'eau du barrage et le suivi aux diverses étapes de la filière de traitement indiquent que le bloom algal est resté contenu à un niveau acceptable en 2010.

Une attention particulière reste portée sur l'analyse de l'ion chlorite (sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore) en sortie de station de traitement du Ternay. Les analyses font apparaître de fréquents dépassements de la référence de qualité de 200 mg/l en chlorite, avec des valeurs comprises entre 100 et 600 microg /l.

Dans ce cadre et afin de répondre aux normes imposées par le nouveau décret de 2001, la réhabilitation de la filière de traitement reste d'actualité. Le coût du projet a été estimé dans le cadre du schéma directeur eau potable, sur la base d'un dimensionnement à 500 m<sup>3</sup>/h à environ 6 à 7 M€ HT.

✓ Eau distribuée

L'eau distribuée est agressive, faiblement minéralisée et présente une dureté inférieure à 4 °F.

Le rapport de l'Agence Régionale de Santé fait la synthèse qualitative de l'eau mise en distribution et celle distribuée :

- la conformité bactériologique est évaluée à : 91,7 %
- la conformité chimique est évaluée à : 91,7 %

Il est à noter que cet indicateur est en baisse par rapport à l'année précédente. Indicateur qui était à 100%. L'étude des documents de l'ARS montrent que cette différence est a priori la non prise en compte des résultats de la dernière analyse de l'année. La Régie Municipale d'Eau d'Annonay se rapprochera des services sanitaires pour confirmer cette information.

Le rapport du prestataire montre que le taux de conformité serait de 100%. Ce qui tendrait à confirmer une erreur de saisie au niveau de l'ARS :

Synthèse qualitative de l'eau point de mise en distribution :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Contrôle sanitaire</b>			
Bactériologique	12	12	100,0
Physico-chimique	12	12	100,0
Nombre total d'échantillons	12	12	100,0
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Physico-chimique	12	12	100,0
Nombre total d'échantillons	12	12	100,0
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>100,0</b>

Synthèse qualitative de l'eau distribuée :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Contrôle sanitaire</b>			
Bactériologique	32	32	100,0
Physico-chimique	32	32	100,0
Nombre total d'échantillons	33	33	100,0
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Bactériologique	3	3	100,0
Physico-chimique	2	2	100,0
Nombre total d'échantillons	4	4	100,0
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>100,0</b>

### **Synthèse du rapport des services sanitaires ARS:**

L'eau distribuée a été de **très bonne qualité bactériologique** pour l'unité de distribution.

L'eau distribuée est très **faiblement minéralisée** ce qui peut présenter un risque de dissolution du plomb en présence de canalisation en plomb.

Des dépassements ponctuels des références de qualité sur l'unité de distribution ont pu être observés pour les paramètres :

- Turbidité, Carbone Organique Total et Ammonium (3 fois)
- Chlorites (3 fois)
- Aluminium (2 fois)

### **Le prestataire fait état dans son rapport de ces dépassements ponctuels.**

Malgré des réglages corrects du générateur bioxyde, des dépassements en ions chlorites (référence de qualité de 200 µg/l) sont mis en évidence en sortie de station du TERNAY mais également sur le réseau de distribution. Les valeurs sont généralement comprises entre 100 et 600 µg/l.

Compte tenu de la filière de traitement actuelle, la teneur résiduelle en matière organique dans l'eau distribuée est responsable de la consommation du bioxyde est donc de la teneur en ion chlorite aux robinets des consommateurs.

Seule la modernisation de la filière de traitement permettra à l'avenir de respecter la référence de qualité sur l'ion chlorite par une élimination poussée du COT.



## 4 – LES INVESTISSEMENTS 2010

### 4.1 - Le programme de travaux

- ✓ *Une étude importante de schéma directeur d'eau potable a été lancée au courant de l'année 2009. Le bilan de cette étude sera connu au cours de l'année 2011. L'analyse économique, incluse dans le schéma directeur fera l'objet d'une validation au cours de l'année 2011.*

La programmation de travaux telle qu'elle a été définie dans le cadre du SDAEP est la suivante :

- Travaux liés à la Surveillance des ouvrages :
  - \* Mise en place d'un système de suivi et de télétransmission : 28 000 €HT)
  - \* Mise en place de système de détection d'intrusion : 16 000 €HT
  - \* Renforcement des clôtures d'enceinte ou des fermetures d'ouvrages : 15 000 €HT
  - \* Renforcement des fermetures d'ouvrages : 1 000 €HT
  
- Travaux liés au Suivi de la distribution de l'eau :
  - \* Nouveaux points de comptage : 23 000 €HT
  - \* Renouvellement de compteurs divisionnaires : 19 000 €HT
  - \* Aménagements de sectorisation de fuites : 4 000 €HT
  
- Travaux liés à la Réfection des ouvrages principaux :
  - \* Expertises préalables sur les ouvrages de stockage : 8 000 €HT
  - \* Réservoir du Haut Quartier : 330 000 €HT
  - \* Réfection sur les ouvrages de stockage : 310 000 €HT
  
- Travaux liés à la Réduction des baisses de pression sur le secteur des Pilles :
  - \* Changement de la régulation de l'alimentation du réservoir du Champs de Mars : 15 500 €HT
  
- Travaux liés à l'Amélioration des temps de séjour :
  - \* Aménagement du réservoir de la Croix de Mission : 10 000 €HT
  - \* Rechlorations : 40 000 €HT
  
- Travaux liés aux ouvrages de production :
  - \* Barrage du Ternay (étude de danger, périmètres de protection, inspection caméra, etc.) : 710 000 €HT
  - \* Usine de traitement du Ternay (hors éventuels surcoûts et/ou économies chiffrées) : 5 970 000 €HT dont :
    - 50% pris intégralement en charge par Annonay
    - les 50% restant étant répartis pour un 1/3 à Annonay et les deux autres tiers pour chacun des deux syndicats
    - soit donc 3 980 000 €HT à charge d'Annonay (avant subventions)
  
- Travaux liés au renouvellement du patrimoine :
  - \* Renouvellement annuel des compteurs abonnés à partir de 2015 (fin du contrat de prestation de services actuel) : 60 €HT/compteur x 335 compteurs/an = 20 000 €HT/an (correspondant à un renouvellement du parc sur 15 ans)
  - \* Renouvellement du patrimoine enterré : variable d'ajustement dans l'analyse économique
  
- Autres travaux non prévus initialement au SDAEP:
  - \* Mise en place de la radio-relève pour un montant approximatif de l'ordre de 300 000 €HT

L'ensemble des travaux proposés fera l'objet d'une validation en conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Eau d'Annonay.

✓ *Les principales opérations réalisées en 2010 en investissement, pour un montant de 483 376.96 € concernent :*

Elaboration du schéma directeur commencé en 2009 :	24 530.00 €
Réalisation du rapport d'auscultation du barrage du Ternay :	5 974.01 €
Grilles de protection de 2 vannes au barrage du Ternay :	8 026.00 €
Remplacement de poteaux incendies :	17 904.77 €
Réhabilitation du bassin de la fontaine Grenette :	1 500.00 €
Acquisition parc de compteurs	59 813.17 €
Acquisition d'un ordinateur :	812.12 €
Réfection du réseau au cimetière :	76 356.44 €
Réfection du réseau Balcon des Alpes :	141 534.05 €
Réfection du réseau quartier Les Saules/Les Cèdres :	53 606.30 €
Réfection du réseau boulevard Stalingrad :	93 320.10 €

L'année 2010, 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement en régie, a été une année prudente en terme d'investissement. La raison principale a été la difficulté à évaluer la capacité de la section de fonctionnement à dégager de l'autofinancement ; la recette liée à la vente d'eau étant difficile à estimer en raison de volumes en baisse, notamment avec la fermeture de certaines industries.